

PARTICIPANTS

- Mme Laurence THERY, Maire du Touvet
- M. Christian COIGNE, Vice-président chargé de l'ingénierie urbaine, du foncier et du logement au Département de l'Isère
- M. André COPPARD, Vice-président à l'aménagement de la Chambre d'agriculture de l'Isère
- Mme Claudine CHASSAGNE, Vice-présidente chargé de l'agriculture et forêt à la Communauté de communes le Grésivaudan
- Mme Sylvie LARGE, Conseillère municipale au Touvet
- M. Jean COURT, Association communale de chasse agréé
- M. Charles MILLIAT, Propriétaire forestier
- M. Alain CHAFFANEL, Agriculteur au Touvet
- Mme Pauline JANONAT, Agricultrice au Touvet (représente l'EARL M. Michel BANDET)
- M. Philippe DUTAL, ONF
- Mme Violène SALEM, chargée de missions Communauté de communes le Grésivaudan,
- M. Frédéric GOURGUES, Association Gentiana
- M. Andrew WOODING, SAFER
- Mme Céline FAILLIE, Chambre d'agriculture de l'Isère
- Mme Carole BRUNET, Chambre d'agriculture de l'Isère
- M. Laurent FONDIMARE, Agriculteur au Touvet
- M. Olivier ALEXANDRE, SCoT de le Région urbaine grenobloise
- Mme Olga BERTHET, Agricultrice au Touvet
- Mme Delphine STOPPIGLIA, Chargée de mission au Département de l'Isère
- M. Franck KABALIN, Chargé de projet au Département de l'Isère

Excusés :

- M. Franck POURCHON, Conseiller municipal du Touvet
- M. Wilfrid DEBROIZE, Agriculteur au Touvet
- M. Jean-Claude MERCIER, Agriculteur au Touvet
- Mme Cécile THOMAS, Agricultrice au Touvet
- Mme Martine KOHLY, Vice-présidente au Département et Conseillère départementale du canton du Haut-Grésivaudan
- M. Bruno De Quinsonas, Propriétaire forestier

COMPTE-RENDU

Mme Thery, M. Coigné et M. Coppard accueillent et remercient les participants pour leur présence et pour leur implication dans la réussite de ce projet de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains (dits PAEN). Il est souligné son importance pour le territoire de la Commune, pour l'avenir des terres agricoles et pour leur reconquête sur les coteaux.

Le projet de PAEN au Touvet est le plus avancé dans le Département de l'Isère. Il permettra de pérenniser et mettre en valeur l'activité agricole de la Commune. Il est lancé aujourd'hui sur une commune seule, en espérant qu'il puisse ensuite se développer sur d'autres communes du Grésivaudan et plus généralement de l'Isère.

L'objectif du comité de pilotage est de valider collégalement l'avancée du travail, le projet de périmètre et de programme d'actions, dans le but de lancer dès que possible la procédure réglementaire d'adoption du PAEN du Touvet.

Franck KABALIN et Delphine STOPPIGLIA présentent le diaporama joint au présent compte-rendu.

Au fur et à mesure de la présentation, les interventions et questionnements des participants portent notamment sur :

- L'apport de contraintes supplémentaires par le PAEN concernant la production agricole : le PAEN n'apporte aucune contrainte de production supplémentaire, c'est un outil de protection de la vocation du foncier agricole et naturel, de mise en valeur en particulier de l'activité agricole à travers le programme d'actions. En outre, il est rappelé que le PAEN ne modifie en rien les règles de constructibilités des zones, le document d'urbanisme reste souverain en la matière.
- La surface couverte par le projet de périmètre : celle-ci est à ce jour d'environ 525 ha (*information non donnée lors de la réunion mais précisée dans le présent compte-rendu*)
- L'axe 3 du programme d'actions, dit « lien social » : il est souligné l'importance de la conciliation des usages et de la communication à réaliser pour valoriser les activités agricoles en place et ce qu'elles apportent au territoire. Sur la conciliation des usages, il est signalé la nécessité que les personnes qui fréquentent l'espace agricole pour la promenade ou les loisirs par exemple, prennent mieux conscience de l'activité agricole en présence et soient plus respectueuses des espaces et de cette activité. Les participants soulignent unanimement le besoin de renforcer ces aspects et de mieux faire ressortir les notions de valorisation de l'activité et de conciliation des usages dans le programme d'actions. Il est également rappelé que les exemples d'actions et d'aides possibles identifiés dans le programme d'actions présenté ne sont pas exhaustifs ni forcément les réponses les mieux adaptées aux problématiques locales. Ces exemples sont mentionnés pour illustrer concrètement ce qu'il est possible de faire, chaque problématique étudiée devra nécessairement faire l'objet d'un diagnostic partagé, pour savoir comment agir au mieux. Il sera important de mobiliser l'ensemble des acteurs locaux sur cet axe.
- L'axe 2 du programme d'actions et le fait de ne pas se focaliser uniquement sur les filières courtes. L'appui à l'activité agricole devra également prendre en compte les exploitations commercialisant leur production via les filières longues. Cet élément devra apparaître dans le programme d'actions.
- L'axe 5, et les interrogations sur la lutte contre la renouée du Japon par de l'écopaturage : quelles espèces seraient les mieux adaptées ? Ici aussi, un diagnostic préalable sera nécessaire pour savoir où et comment agir.

La présentation s'achève par le calendrier prévisionnel de poursuite du travail, avec une délibération du Département pour l'instauration du périmètre et du programme d'actions PAEN du Touvet espérée d'ici la fin de l'année 2018.

Les participants n'apportent plus de remarques complémentaires et valident la poursuite du projet avec notamment le lancement à venir de la procédure réglementaire de mise en place du PAEN du Touvet.